CSST

Demande de protection des travailleurs bénévoles

2006

Effacer

Pour souscrire une protection pour des travailleurs bénévoles, vous devez remplir la présente déclaration et nous la retourner.

Si vous souscrivez une protection pour des travailleurs bénévoles, vous devez tenir à jour la liste des travailleurs pour lesquels vous demandez une protection. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec un de nos agents au **1 877 733-6763**, consultez le guide de la *Déclaration des salaires* ou le site Web (www.csst.qc.ca).

Nom de l'entreprise	**Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) ou Numéro d'employeur à la CSST**	

Période de couverture
La protection entre en vigueur au moment où nous recevons le document et prend fin le 31 décembre 2006.
Indiquez la période de couverture souhaitée **si elle diffère de celle mentionnée ci-dessus :**

Du 2006 | Mois | Jour au 2006 | Mois | Jour

Voulez-vous prolonger la protection de vos travailleurs bénévoles du 1er janvier au 15 mars 2007 ? ☐ Oui ☐ Non

Décrivez les activités exercées par les travailleurs bénévoles **si elles ne sont pas visées** par les unités de classification attribuées à votre entreprise.

Indiquez le nombre de travailleurs bénévoles que vous voulez protéger en 2006 :

Calculez le montant servant à l'établissement de la prime selon la formule suivante :

Total des heures prévues pour tous les bénévoles		Salaire horaire minimum		**Total** (en dollars seulement)
	x	7,60 $	=	0 $

Si vous nous transmettez votre demande en même temps que la *Déclaration des salaires*, **le montant inscrit dans la case « Total » ci-dessus doit être inclus dans celui qui figure à la ligne 10 « Salaires assurables prévus en 2006 » du formulaire *Déclaration des salaires.*** Si vous avez plus d'un dossier d'expérience, ce montant doit être réparti entre les dossiers correspondant aux activités exercées par les travailleurs bénévoles.

Je certifie que cette déclaration est exacte.

Nom	Prénom	Ind. rég. Téléphone	Poste	Ind. rég. Télécopieur

Signature	Fonction	Date (Année Mois Jour)